

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 26 août, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 19 août 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Camille GÉRAUD, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Marie CHAMPAGNE représente Jean-Michel LAGORSE, Jean-Claude COSSART représente Bernard DURAND, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Claude de FLEURIEU, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD donne pouvoir à Serge PÉDENON, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Francis VALADE donne pouvoir à Serge EYMARD, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : M. Michel LAPOUGE

OBJET : Convention culturelle 2014 – Répartition des subventions

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que par délibération n° 2014/085/7.5.3 il a été décidé d'attribuer un montant global pour la Convention Culturelle 2014 du Pays de Hautefort.

Compte tenu des projets retenus par le Conseil Général, Monsieur le Président propose que les subventions soient réparties comme suit :

CONVENTION CULTURELLE PAYS DE HAUTEFORT 2014

bénéficiaire	objet	subv CG	subv CC	Montant versé par la CC
Association GYM D'ANS	fête des paniers "entrelacs"	400,00 €	425,00 €	825€
Léo Lagrange	Cirque + théâtre	580,00 €	582,52 €	1 162,52€
Commune de Hautefort	fresque	200,00 €	467,61 €	667,61€
ComCom	opéra vinyle	1 000,00 €		

Comme convenu avec le Conseil Général, la Communauté de Communes est porteuse de la convention culturelle et reçoit le montant global de la subvention départementale, à charge pour elle de la reverser aux associations ou collectivités partenaires comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ceci exposé, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE de répartir le montant des subventions pour la Convention Culturelle 2014 du Pays de Hautefort tel que prévu ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions, en tant que de besoin, ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et financières y afférant.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 27/08/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.